

Conditions d'admission

- Acceptation du dossier par le CFA et :
 - Etre issu des classes de 4e, 3e
 - Avoir entre 16 et 30 ans, possibilité de dérogation.
- Accueil travailleurs handicapés : Dys, ...

Possibilité de stage à l'étranger ERASMUS+

- 2 semaines de stage professionnel en Europe.
- Expérience professionnelle validée dans le curriculum vitae (CV EUROPASS)

Lieu de formation



SITE DES MÉTIERS DU CHEVAL DE VILLERÉAL

Route de Beaumont - Saint Roch - 47210 Villereal

Tél. 05 53 40 44 40 • fax 05 53 49 37 66

E-mail : cfa.villereal@educagri.fr



*Pour en savoir plus
contactez-nous !*

CFAA 47

Centre de Formation d'Apprentis Agricoles
de Lot-et-Garonne
Route de Casseneuil
47110 Sainte Livrade sur Lot
e-mail : cfa.lot-et-garonne@educagri.fr

Tél. 05 53 40 47 60

fax 05 53 40 47 61

Plus d'infos sur le
www.epl47.educagri.fr

*Un service d'information et
d'orientation vous aide
à définir votre parcours*

Création et impression : Image de Marque - 05 53 36 82 30 - Siret 521 176 479 000 17

EPLEFPA
LOT-ET-GARONNE

Enseignement Agricole Public



CFA
agricole

LOT-ET-GARONNE



CAP

Palefrenier
soigneur



CENTRES EQUESTRES
CENTRES DE TOURISME EQUESTRE
COURSES (TROT-GALOP)
ECURIES DE PROPRIETAIRES
ELEVAGE

Objectifs

- Obtenir :
 - Une première qualification professionnelle dans le domaine des soins aux équidés.
- Assurer :
 - Les soins quotidiens à prodiguer aux chevaux pour le maintien de leur condition physique.
 - L'entretien nécessaire des écuries.

L'alternance

- Formation sur 2 années* :
 - 12 semaines par an au CFA.
 - 35 semaines par an en entreprise.
 - 5 semaines par an de congés payés.
- *Possibilité de modulation de parcours sur 1 ou 3 ans



DANS UNE ÉCURIE DE COURSE, DE
CONCOURS, DANS UN CENTRE ÉQUESTRE
OU STRUCTURES ÉQUESTRES.

OU

POURSUITE DE FORMATION

- BPA ORIENTATION ACTIVITÉS ÉQUESTRES
- BAC PRO CGEH (CONDUITE ET
GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE)



Accompagnement @GROPASS

- Entretien individuel
- Bilan des acquis et compétences
- Parcours personnalisés (plateforme numérique)

L'examen

- Contrôles en cours de formation.
- Epreuve orale terminale d'exploitation de pratiques professionnelles.

Avantages de l'apprentissage

- Un statut et un salaire.
- Un contrat d'apprentissage avec un salaire évolutif versé par l'entreprise (25 à 61 % du SMIC).
- Une expérience professionnelle reconnue.
- Aides régionales pendant la formation. (hébergement, restauration et transports)
- Aides régionales et/ou de l'état pour l'employeur.
- Un 1^{er} équipement financé par le conseil régional

PALEFRENIER
SOIGNEUR

CAP

